

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette quinzième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

En ce début de séance, le président a le pénible devoir d'annoncer le décès subit, il y a quelques semaines, de M. Patrick Messmer, qui a laissé le Conseil communal triste et orphelin d'un ancien président de ce Conseil et de l'actuel président de la Commission de gestion.

Aujourd'hui, la réflexion du président est donc pour M. Patrick Messmer, et il va une fois de plus citer Rainer Maria Rilke :

*« Ce soir mon cœur fait chanter
des anges qui se souviennent...
Une voix, presque mienne,
par trop de silence tentée,
monte et se décide
à ne plus revenir ;
tendre et intrépide,
à quoi va-t-elle s'unir ? »*

Le président passe la parole à M. Pierre-Alain Bringolf, co-président du groupe GDG Gens de Gland, lequel déclare ce qui suit :

*« Monsieur le président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

Notre collègue et ami Patrick Messmer nous a brusquement quitté début mai.

L'inattendu et le choc de la nouvelle provoquent d'abord un sentiment de sidération. Puis reviennent les souvenirs et les hommages de ses amis, qui dévoilent petit à petit les multiples facettes de Patrick.

Bien entendu, je pourrais vous parler longuement de l'homme passionné, de l'homme de théâtre, de l'homme généreux en amitié, de l'épicurien amateur de grands vins qui, depuis 2004, partageait avec ses amis une bouteille de Château Mouton-Rothschild pour chaque victoire en Grand Chelem de Roger Federer... dont le palmarès extraordinaire lui aura finalement coûté plutôt cher !

Et comment ne pas s'attarder sur le côté attachant de Patrick, si fidèle en amitié, sur sa curiosité pour les arts et les lettres, de son empathie pour son entourage et son soutien envers les nombreux artistes, dont certains lui doivent leur début de carrière.

Patrick aimait toujours se lancer dans de nouvelles idées de spectacles populaires. Son dernier projet aura été de produire le dernier stand-up de Joseph Gorgoni intitulé « Transplanté »... comme un pied de nez à l'attaque cardiaque qui allait emporter Patrick quelques jours plus tard !

Au sein de notre Assemblée, Patrick a œuvré depuis tant d'années au sein du Conseil, dont il assumait la présidence il y a une vingtaine d'années, et dernièrement en tant que premier membre de la Commission de gestion. Nous garderons tous en mémoire certaines discussions enflammées, ses idées de démocrate et son attachement profond à sa commune et à sa région.

Salut l'Ami, on avait encore tellement de choses à partager ensemble.

Tu nous manques déjà et toutes nos pensées vont à ta famille et à ton épouse Dolla. »

Au nom du Conseil communal, le président présente ses sincères condoléances à toute la famille de M. Patrick Messmer et demande à l'Assemblée de se lever et d'observer quelques instants de silence en sa mémoire.

Le Conseil communal va pouvoir à nouveau expérimenter un test de vote électronique. Le système utilisé ce soir est le même que celui testé le 6 mai 2021 et que celui en place dans quelques communes vaudoises ainsi qu'au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.

Une présentation du système de vote et de son utilisation est faite aux Conseiller·ère·s par M. Damien Richard, de la société MeerKathe SA à Rolle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 13 excusé·e·s (Mmes Fabienne Bill, Regina Bovet et Sabine Million-Courvoisier, MM. Cédric Amaudruz, Daniel Calabrese, Moritz de Hadeln, Maurizio Di Felice, Nikhil Duella, Jean Egger, Jérôme Frachebourg, Raphaël Grandjean, David Mayer et Michael Sordet).

2 arriveront plus tard (MM. José Caiano et Dimitri Grandjean).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de M. Yves Froidevaux intitulée « Gestion et prévention des conflits au sein de l'Administration communale de Gland ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un Conseiller.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2023.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

7. **Préavis municipal n° 42** : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2022.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 38** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la Route Suisse (RC1).

9. **Préavis municipal n° 40** relatif au Plan d'affectation (PA) « Lavasson », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale).
10. **Préavis municipal n° 41** relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur une fraction de la parcelle n° 1689.

Préavis – Première lecture

11. **Préavis municipal n° 43** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023.
12. **Préavis municipal n° 44** relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour :
 - les travaux de surélévation et de rénovation du Collège;
 - les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs.
13. **Préavis municipal n° 45** relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.

Autres objets

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop ».
15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants du marché hebdomadaire ».
16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être », et nomination d'une Commission.
17. Interpellation de M. Yves Froidevaux intitulée « Gestion et prévention des conflits au sein de l'Administration communale de Gland ».

Divers

18. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2023-2024 :
 - Élection du ou de la président·e,
 - Élection du ou de la 1^{er}·ère vice-président·e,
 - Élection du ou de la 2^{ème} vice-président·e,
 - Élection de 2 scrutateur·trice·s,
 - Élection de 2 scrutateur·trice·s suppléant·e·s.
 19. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion.
 20. Nomination du·de la délégué·e et du·de la délégué·e suppléant·e au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon.
 21. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

- Suite au décès de M. Patrick Messmer, le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par M. Olivier Rochat, prochain des viennent-ensuite du groupe GDG, les précédent·e·s sur cette liste ayant renoncé à cette fonction ou ayant démissionné du groupe GDG.

M. Samuel Freuler, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Olivier Rochat :

« Merci de bien vouloir me laisser vous présenter notre nouveau collègue Olivier Rochat. Il a 44 ans, marié, papa d'un garçon de 5 ans et d'une petite fille de 5 mois. Avec son épouse d'origine biélorusse, rencontrée il y a très longtemps lors d'un séjour professionnel aux États-Unis, ils ont emménagé à Gland en mars 2020, en plein Covid. Madame est enseignante d'anglais à Genève. Olivier, après avoir obtenu une maturité gymnasiale latin-anglais à Sion, suivie d'un CFC de commerce, déménage en 2000 à Lausanne pour étudier à la Haute école de gestion en emploi. Son parcours bancaire débute en 2007 et il travaille depuis l'année passée à la Banque Raiffeisen à Gland, au service des entreprises et entrepreneurs de la région.

Un taux d'activité de 80 % lui permet de trouver un meilleur équilibre. Sportif amateur, il joue au hockey avec l'équipe locale des Pingouins Rapides et taquine les volants de badminton dans les salles des Perrerets. Quand son emploi du temps le permet, le ski et le golf complètent ses activités ludiques et sportives. Avec le retour des beaux jours, il se met au vert, cultive en famille un potager dans les Jardins familiaux et affectionne les balades dans la nature. Sensible aux questions écologiques et sociétales, sans voiture, il favorise la mobilité douce et les transports en commun mais aime toujours découvrir de nouvelles contrées.

« Je m'engage pour la ville de Gland et ses habitants de 0 à 99 ans », tel fut son slogan lors de la mini campagne électorale de 2021. Ouvert, honnête, responsable et persévérant, et malgré les circonstances tragiques de son assermentation, il se réjouit d'échanger, de collaborer et de débattre avec vous dans un souci d'engagement local au service des glandoises et glandois.

Je vous demande de lui prêter un bon accueil. Merci. »

- Le président invite M. Olivier Rochat à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de M. José Caiano, le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 61.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2023.

4. Communications du Bureau

- Le 3 mai 2023, la secrétaire suppléante a participé, au nom du Bureau du Conseil communal, au repas de soutien du FC Gland.
- Le 8 mai 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.

- Le 12 mai 2023, le président a assisté, au nom du Bureau, comme plusieurs Conseiller·ère-s, au culte d'adieu pour M. Patrick Messmer, ancien président du Conseil communal et président de la Commission de gestion.
- Mardi 13 juin dernier a eu lieu la traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président sortant du Conseil communal. Le président tient à remercier les musiciennes et les musiciens de la Fanfare de Gland et leur chef Théo Rossier pour cette belle sérénade et les félicite pour la magnifique médaille de bronze obtenue lors de la récente Fête cantonale des fanfares à Gimel.

Il remercie également les Conseiller·ère-s qui ont fêté avec lui son année de présidence qui va prendre fin dans quelques semaines.

- Le dimanche 18 juin 2023, la population ayant le droit de vote est appelée à se prononcer sur 3 objets fédéraux et un objet cantonal. Pour la première fois, le dépouillement se fera à l'aide du logiciel SuisseVote.

Le président rappelle aux Conseiller·ère-s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles.

- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 3 juillet 2023, à 19h00.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

À la suite d'événements portés à la connaissance de la Municipalité, il a été décidé, le 17 mai dernier, de libérer temporairement 2 collaborateur·trice-s travaillant au Service de la population (ci-après : SPOP) de l'exercice de leur fonction respective. Leur salaire est maintenu pendant l'instruction qui suit ces événements. Cette situation ne préjuge en aucun cas du résultat des investigations qui seront menées. Le droit d'être entendu sera évidemment respecté.

La continuité des activités est assurée en interne. Les tâches quotidiennes, telles que les contrôles, la gestion des chantiers, la gestion des parkings et la sécurité, sont assurées dans la continuité par les personnes en place, avec l'appui du Municipal en charge du dicastère, M. Gérald Creteigny.

La vie des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'Administration communale évolue régulièrement.

- Engagements :
 - dès le 1^{er} juin 2023 : M. Kenny Lencred, travailleur social de proximité, au Service de l'enfance et de la jeunesse;
 - dès le 1^{er} juillet 2023 : M. Philippe Henry, huissier, au Secrétariat municipal;
 - dès le 1^{er} août 2023 : M. Sébastien Thillier, actuellement technicien au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU), prendra ses nouvelles fonctions au sein du Secrétariat municipal comme technicien à l'Office du développement durable;
 - dès le 14 août 2023 : M. Philippe Bovey, Secrétaire municipal, au Secrétariat municipal;
 - dès le 21 août 2023 : Mme Leonor Vera Alves, apprentie employée de commerce, au Secrétariat municipal.
- Départs :
 - au 30 juin 2023 : M. Marcel Aubert, concierge au Collège des Tuillières, au SBU, départ à la retraite après 18 années d'activité au sein de la Commune de Gland.

La Municipalité souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouveaux·elles collaborateur·trice-s.

Développement durable

Le Pavillon climatique, présent dans la cour de Grand-Champ depuis début mai, sera démonté le 29 juin 2023. Durant ces 2 mois, il a accueilli un concert dans le cadre de la manifestation de l'American Backstage, un atelier de contes durables, un atelier Zéro déchet organisé par la bibliothèque communale, l'accueil libre du Centre de rencontres et de loisirs (CRL) pendant 2 mercredis après-midi, ainsi que 2 fresques du climat à l'attention des collaborateur-trice-s de l'Administration communale. Le 28 juin, le Pavillon accueillera encore une fresque du climat à l'attention de la Municipalité avant d'être démonté.

Énergie – Points de rencontre d'urgence (PRU)

La Préfecture visitera la ville de Gland le 22 juin 2023 afin de vérifier la mise en place des PRU. Une check-list a été transmise, permettant de contrôler la conformité des équipements prévus. La situation d'approvisionnement en électricité et en gaz n'a heureusement pas subi de dégradation durant l'hiver 2022-2023, mais la Municipalité continue à travailler sur des mesures de préparation en prévision d'éventuelles difficultés d'approvisionnement durant l'hiver 2023-2024.

Ça Vaud l'retour

Le projet « Ça Vaud l'retour », visant le retour du verre consigné et porté par Au REverre, a débuté le 1^{er} juin. La Ville de Gland est l'une des communes pilotes et un stand dédié à cette thématique, permettant à la population de découvrir le projet, sera présent au marché hebdomadaire du 21 juin prochain.

Fête nationale

Les préparatifs pour la Fête nationale avancent bon train. La fête débutera le 30 juillet avec le culte œcuménique. Le 31 juillet, des animations et des concerts auront lieu à Grand-Champ dès 18h00. Quelques petites modifications importantes pour le 1^{er} Août sont annoncées : la Tartine Party aura bien lieu mais sera organisée à Grand-Champ, puis la partie officielle aura lieu à 19h30 à Gare-Sud. Ensuite le cortège emmènera tout ce petit monde par un nouveau parcours, soit par la Route de Begnins, l'Avenue du Mont-Blanc et la Route de l'Etraz avant de rejoindre Grand-Champ aux environs de 20h30-20h45. Une communication à ce sujet sera faite à la population.

Smart City

La soirée citoyenne du 1^{er} juin dernier a connu un grand succès, avec environ 250 personnes présentes à cette soirée, et la Municipalité a ainsi officiellement pu lancer son programme Smart City. Ce plan d'actions a été présenté à la population et elle propose aux Conseiller-ère-s d'en visionner une courte vidéo de présentation, qui leur permettra de découvrir, pour celles et ceux qui n'étaient pas là, ce qu'est Smart City (<https://smartcity.gland.ch/plan-daction-smart-city/>).

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Fête des voisins a eu lieu à Gland le vendredi 2 juin dernier. Les festivités se sont réparties sur 17 lieux au-dessus de la voie ferrée et sur 10 lieux en-dessous de la voie ferrée. La voirie a distribué 81 tables, qui devaient accueillir, selon la liste des inscriptions, plus de 830 voisins. Un grand merci aux glandois-es qui prennent l'initiative d'inviter leur voisinage et contribuent ainsi à consolider les relations et l'art de vivre ensemble.
- La 3^{ème} édition de la Fête du Terroir, organisée à travers un partenariat entre le quotidien « La Côte » et la ville de Gland, a permis de découvrir les saveurs et les richesses de notre terroir, de rencontrer ces passionné-e-s du goût qui de plus adorent mettre en scène leurs produits dans un environnement propre à la rencontre. Après la période pandémique qui a profité aux commerces de proximité et pendant laquelle les points de vente directe et les marchés ont fleuri aux 4 coins du pays, le public est majoritairement retourné à ses habitudes d'avant 2020. Les producteurs locaux ont besoin de visibilité et de soutien, et la Fête du Terroir est heureuse de faire un bout de chemin avec eux.

- **Gland ville ouverte, un sacrifice d'aujourd'hui pour le plaisir de demain** : il y a encore quelques mois, des voix d'élevaient au sein de ce Conseil communal au sujet de la tenue des chantiers et de leur sécurité. La Municipalité a pris au sérieux ces remarques et a décidé de porter au budget de cette année 2023 une ligne pour un mandat de contrôle des chantiers. Ce mandat a été confié à l'entreprise SECU Chantier & Habitation Sàrl à Bière. Ainsi, dès sa mise en place, le chantier du Vieux-Bourg ainsi que de nombreux autres chantiers ont profité des retours exigeants de la responsable de l'entreprise, qui a prouvé son efficacité et démontré que les exigences légales permettent *a minima* de garantir la sécurité des travailleur·euse·s et des habitant·e·s.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Association régionale pour l'action sociale (ARAS) du district de Nyon.

Le Conseil intercommunal a accepté les comptes 2022 la semaine dernière. En ce moment, il est important de mentionner qu'il y a beaucoup d'expulsions forcées et qu'elles subissent une hausse inquiétante. Depuis le début de cette année, le nombre de 30 expulsions a été atteint, soit 2 fois plus que les années précédentes à même époque. Les solutions d'hébergement au sein d'hôtels se raréfient et il manque cruellement d'appartements d'accueil pour tenter de reloger les personnes et familles qui se font expulser.

Vieillir chez soi

Le projet se poursuit avec beaucoup de succès. 500 locataires ont déjà été informé·e·s, 95 d'entre eux·elles ont montré un intérêt et souhaitent recevoir régulièrement des informations sur l'avancement du projet. Jusqu'à présent, une dizaine de rencontres de locataires ont eu lieu au café du coin, lors d'une balade ou d'un apéro au bas des immeubles. 13 appartements ont déjà pu profiter d'une adaptation.

EMS Bellevue

Jeudi dernier, l'EMS Bellevue a été inauguré en présence de Mme la Conseillère d'État Rebecca Ruiz. Il propose 34 lits de gériatrie et 34 lits de psychiatrie de l'âge avancé. Dès le mois de juillet, un centre d'accueil temporaire pour 8 places quotidiennes complétera le projet.

Commission culturelle

La Commission culturelle s'est récemment réunie et a choisi, parmi 3 projets, le dessin de l'artiste et illustratrice Mme Tohno Yamamoto, qui vit depuis 15 ans dans la Commune. Il décorera le sac « Ville de Gland » qui est distribué aux nouveaux habitants par le Contrôle des habitants et lors de manifestations culturelles.

L'île de Tulipatan

Cette opérette de M. Jacques Offenbach sera jouée dimanche prochain à 17h00 et est proposée par « La Route Lyrique » qui se déplace dans les villes. Cette opérette a été créée en 1868 sur la scène des Bouffes-Parisiens.

Vincentime

La 5^{ème} série de pièces a été inaugurée hier soir lors du marché hebdomadaire. Les artistes choisis sont Mmes Sarah Tritz, Geneviève Capitanio et Esther Stocker, ainsi que M. Bastien Gachet. Ce projet culturel, qui a démarré en 2014, est porté par M. Vincent Kohler, la Commission culturelle et le Service de la culture.

L'Été en ville

Dès le 30 juin et jusqu'au 19 août 2023, « L'Été en ville » sera de retour. Il y aura du ciné mobile, des ateliers d'arts du corps, des cafés contacts destinés aux femmes allophones, le Carabouquin et la bibliothèque qui accompagneront la population tout au long de l'été, ainsi que de nombreuses activités sportives. Toutes ces activités sont gracieusement offertes aux habitant·e·s. Le cinéma Open-Air ainsi que les concerts auront lieu dans le champ de Grand-Champ du 15 au 19 août 2023.

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 65/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux		
Crédit d'investissement accordé	CHF	1'600'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF	1'637'459.64
Total des produits résultant de la reprise de véhicules	CHF	102'360.99
Investissement net	CHF	1'535'098.65, soit 95,94 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF	64'901.35
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	CHF	6'283.40
Solde à amortir au 31 décembre 2022	CHF	1'528'815.25

Le solde disponible est particulièrement élevé dans la mesure où la valeur de reprise des anciens véhicules a été plus haute que celle prévue.

- Un emprunt de CHF 3 Mios auprès de la Banque Vontobel, qui arrivait à échéance le 28 mai 2023 et qui était au taux de 1,32 %, a été renouvelé sans mouvement de capital auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 30 août 2023, au taux de 1,79 %.
- Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui arrivait à échéance le 31 mai 2023 et qui était au taux de 1,4 %, a été renouvelé sans mouvement de capital auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 31 août 2023, au taux de 1,79 %.
- Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de la Fondation d'institution supplétive FVP BVP Stiftung, qui arrivait à échéance le 31 mai 2023 et qui était au taux de 1,4 %, a été remboursé.
- Un nouvel emprunt de CHF 5 Mios a été contracté auprès de la ville de Meilen, petite commune située au bord du Lac de Zurich qui a à peu près le même nombre d'habitants que Gland, pour 3 mois, avec échéance au 31 août 2023, au taux de 1,75 %.

Sports

- L'événement « La Suisse bouge » a rencontré un très joli succès le dimanche 11 juin 2023, où 15 associations sportives glandoises étaient présentes pour faire bouger la population et où 6 entreprises de fitness donnaient des cours. Avec le beau temps et l'orage qui a fini par ne pas arriver, c'était une magnifique journée.
- Les cours « Yoga & Wine » sont de retour tous les mercredis du mois de juin au Domaine de La Capitaine.
- Le « Bike Walk & Brunch » aura lieu dimanche prochain 18 juin.
- Le 25 juin 2023 aura lieu le « Street Tournoi foot & basket » sur le terrain des Perrerets.

Économie

2 appels à candidatures ont été lancés par la ville de Gland, l'un pour les locaux de la déchèterie, puisque l'association Pro-Jet, en manque d'argent et qui n'a plus de subventions du Canton, s'est retirée et a désormais définitivement résilié le bail, quand bien même c'est un bail de 10 ans. Il y a évidemment des discussions à ce sujet, mais toujours est-il que l'association Pro-Jet ne va pas pouvoir revenir et la Municipalité a donc lancé un appel à candidature pour ces locaux à la déchèterie. Le second appel à candidature concerne la partie commerciale située au rez-de-chaussée du bâtiment A5.1 de La Combaz, où là aussi, comme mentionné dans le préavis y relatif, la Municipalité souhaite voir les projets qui pourraient être proposés. Toutes les informations à ce sujet se trouvent sur les supports de communication habituels.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- S'agissant de la planification territoriale, le Plan d'affectation (PA) « La Lignière », qui a passé dans les mains des Conseiller·ère·s l'année passée et qui a été envoyé le 23 septembre 2022 à l'approbation du Canton, a été approuvé le 6 juin dernier. Cela a pris du temps, mais ce PA est en force et les dossiers vont pouvoir arriver sur l'extension de La Lignière.
- Concernant le PA communal, le rapport d'examen préalable – attendu depuis le mois d'août 2022 – est arrivé le 30 mai 2023, avec quelques petits problèmes sur le redimensionnement de la zone à bâtir sur Gland-Ouest. Au vu de l'étude d'un site stratégique cantonal au niveau des activités, la Municipalité va devoir justifier les zones d'équipements publics à 15 ans avant que ce PA passe un ultime contrôle et soit mis à l'enquête publique d'ici l'automne de cette année.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le Centre aéré accueille à nouveau des enfants pendant les vacances d'été. Les enfants se déplacent à pied et les consommations locales et responsables sont favorisées. L'enfant est un acteur à part entière et, au travers les activités du Centre aéré, il est amené à découvrir sa ville. Avec l'aide de la fondation « Coup de pouce » et le projet « Passerelle loisirs », le Centre aéré a la possibilité d'accueillir des enfants en situation d'handicap. En outre, il est donné l'opportunité à des enfants, à partir de 13 ans, de devenir stagiaires pour le Centre aéré. Le fil rouge de cette année est « La musique dans ma ville ». Les enfants apprendront une chanson d'un compositeur rolois avant de tourner un clip vidéo. Pour compléter l'offre musicale, la Fanfare de Gland a été sollicitée pour la découverte des instruments de musique. Les enfants découvriront aussi la capoeira, un chœur de gospel et divers ateliers de rythme. Il reste encore quelques places et les inscriptions sont encore ouvertes.
- L'association « Espace prévention » fait des passages tous les soirs sur les 27 plages de La Côte. Ces présences consistent en préventions sur l'alcool et le comportement à risque auprès de jeunes qui participent à des fêtes improvisées au bord du lac en soirée. Plus de 2'500 bouteilles munies des messages de prévention seront distribuées, ainsi que des préservatifs et autres petits matériels, tels que des cendriers de poche, des bracelets réfléchissants et des sacs poubelle. Cette action se nomme « La teuf sans risque ».
- S'agissant de l'Établissement scolaire primaire, l'entrée scolaire pour les 1P aura cette année lieu le mardi 22 août 2023 à 13h25. Cependant, les 2P commenceront le lundi 21 août 2023 à 08h25, comme les autres écoliers du primaire.
- La Fête du Chêne aura lieu le jeudi 29 juin prochain, avec son cortège à 19h00. Le départ se fera depuis le Chemin du Lavasson-Gare Nord. Elle profite de cette occasion pour rappeler que la Fête du Chêne est coorganisée par la Commune et l'école, avec un comité qui est issu de personnes bénévoles, de représentant·e·s de l'école et de l'Administration communale. Comme la Fête du Chêne est organisée en dehors heures scolaire, c'est la Commune qui porte la responsabilité pour cet événement, et les enseignant·e·s qui y participent avec leur classe le font en tant que bénévoles. Pour des raisons qui leur appartiennent, quelques enseignantes du Collège de Mauverney ne voulaient pas se joindre au cortège avec les classes de 1P et 2P. Grâce à des parents dévoués et à des bénévoles supplémentaires qui ont été trouvé·e·s, tous les enfants vont finalement pouvoir participer au cortège. Dès 18h00 et jusqu'à 22h00, la population sera accueillie pour passer un moment convivial en savourant mets et boissons proposés par différents acteurs locaux dans la cour des Perrerets.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Depuis le 27 mai dernier, le chantier du Vieux-Bourg a débuté une nouvelle phase importante sur 2 fronts différents.

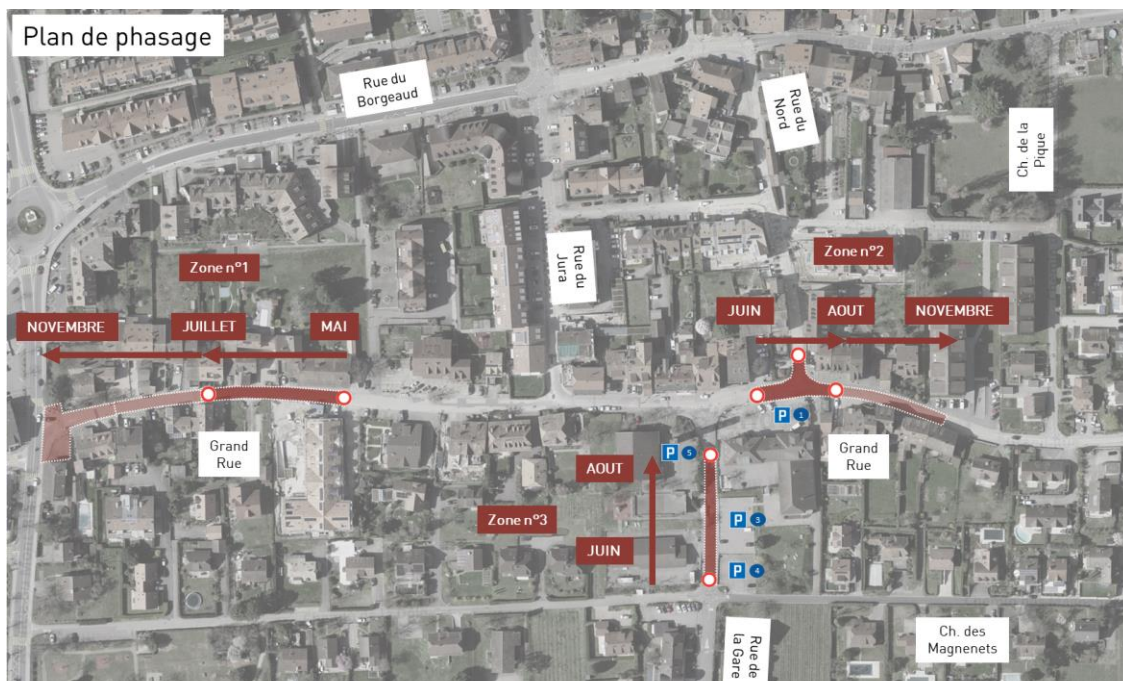


Figure 1-plan de phasage du Vieux-Bourg

Zone 1 : Les travaux se poursuivent sur la période de mai à juillet, puis ils se dirigeront progressivement en direction de l’Avenue du Mont-Blanc de juillet à novembre.

Zone 2 : Les travaux se poursuivent sur la période de juin à août, puis ils se dirigeront progressivement en direction de la Vy-Creuse d’août à novembre.

Il a également été décidé de mettre une 3^{ème} équipe de travail à disposition dès fin août/début-septembre sur l’axe de la Rue du Nord afin de pallier la problématique des récentes fuites d’eau dans cette rue et sur le Chemin de la Louve.

- S’agissant de la Rue de la Gare, les travaux de requalification avancent plus rapidement que prévu, ce qui est une excellente nouvelle. La durée totale des travaux est maintenant estimée à 8 mois, contre les 12 mois initialement prévus. Aujourd’hui, le gros-œuvre est achevé sur 3 des 5 tronçons de la rue. À noter quand même que sur ces tronçons, les aménagements de surface restent à être finalisés, notamment la pose des tapis qui interviendra à l’issue des travaux de génie civil.

Dès le lundi 19 juin, le chantier entamera son ultime phase de travaux de génie civil. Celle-ci concernera les 2 tronçons de la rue qui sont situés le plus en haut, à proximité notamment de l’EMS Les 4 Saisons, de la Pépinière et des 2 parkings publics.

Dans un premier temps ce sont les travaux d’eau potable qui seront réalisés, puis la pose des bordures de trottoir et l’aménagement des jardins de poche, et enfin la couche de base. Dans un second temps, les travaux routiers seront entrepris, à savoir la formation du coffre de la chaussée, la pose des bordures et la couche de base.

En ce qui concerne la circulation et le stationnement :

- Les accès aux riverains et aux commerces sont toujours assurés.
- Si certains riverains devaient voir leurs accès inaccessibles sur une période prolongée, il leur sera possible de se rendre au guichet du Service de la population afin de bénéficier d’un macaron de stationnement.
- La circulation des piétons aux abords des zones de chantier est également garantie en tout temps.
- Une signalisation ad hoc est installée et modifiée au fur et à mesure sur le terrain.
- Les plans de déviation du trafic sont régulièrement mis à jour sur le site Internet de la Commune et par la distribution de flyers aux personnes concernées.

- Du côté de la Ballastière :
 - Le bouclage du réseau d'eau sous pression à la Rue de l'Etraz est maintenant terminé et la conduite d'eau sous pression est en fonction depuis début mai.
 - La construction du giratoire, les infrastructures souterraines, la pastille centrale, le trottoir et l'ensemble des bordures ont été réalisés. Les couches de bases des enrobés ont été posées.
 - Le giratoire sera en service avec un marquage provisoire dès la fin juin.
 - Mi-septembre, le giratoire sera à nouveau fermé à la circulation durant 5 à 10 jours pour finaliser les travaux. Une coordination fine est faite notamment avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).
- Enfin, du côté des Fontenailles :
 - La fin des travaux est prévue pour le 22 juin et l'ouverture du restaurant McDonald's a d'ores et déjà été agendée au 30 juin.
- Pour terminer, et en cette veille de l'été, les Conseiller·ère·s trouvent à l'écran un court bilan semestriel concernant la consommation d'eau dans la Ville et l'approvisionnement :
 - La consommation est 20 % inférieure à 2022, avec des précipitations 3 fois supérieures.
 - La panne d'un générateur à la station du Montant oblige actuellement un apport complémentaire de la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN) malgré la capacité actuelle de la source.

Les prévisions sont aujourd'hui plutôt optimistes pour la période estivale, mais d'éventuels manques de précipitations pourraient changer la donne. Si la Municipalité avait une boule de cristal, les choses seraient beaucoup plus faciles.

6. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Michel Girardet : présente un compte-rendu de la séance du Conseil Intercommunal (CI) de la Région de Nyon qui s'est tenue le mercredi 14 juin 2023 à la Salle communale de Bursins. Après quelques communications du Bureau et du Comité de direction (CoDir), le CI a eu à traiter 3 préavis :

Préavis n° 23 : Demande de crédit de CHF 75'273.- pour le réaménagement d'un chemin à Coppet en faveur des modes doux et des bus.

Ce préavis, comparable à ce qui s'est déjà fait à plusieurs reprises dans d'autres communes, a débouché sur une situation dont il ne sait pas s'il faut la qualifier de cocasse ou de peu glorieuse. Comme souvent, ce sont des petits montants qui génèrent le plus de discussions. Sans entrer dans les détails, la Commission ad hoc a déposé un amendement pour réduire le montant de 2 fois CHF 10'000.-, chiffres arrondis. L'un des points étant conforme mais pas le second, le CoDir a présenté un sous-amendement, qui a été accepté. Cela a débouché sur une grande confusion – pour ne pas parler de cacophonie – sur la façon de traiter l'amendement. Après de longues palabres sur la procédure sans qu'une solution ne soit trouvée, le préavis a été renvoyé à la prochaine séance du CI suite à l'acceptation d'une motion d'ordre.

Préavis n° 24 : Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante

En 2010, 46 communes du district, y compris 4 de l'ARCAM (région de Morges) et Céligny, décidaient de créer un fonds « Transports publics » alimenté par un montant de CHF 31.- par habitant pendant 5 ans, ce qui représentait un total de CHF 13,9 Mios.

Si les améliorations enregistrées depuis cette date sont nombreuses, force est de constater que les difficultés rencontrées l'ont été tout autant et qu'après plus du double du temps escompté, le travail est loin d'être terminé.

Ledit préavis sollicite donc la création d'un nouveau fond pour poursuivre l'amélioration du réseau de transport public selon un montant de CHF 9.- par habitant pendant 10 ans, soit une somme totale d'environ CHF 9'300'000.-.

Le CI a largement approuvé ce préavis, tout en rappelant que cet engagement devra encore être validé par les communes concernées.

Préavis n° 25 : Comptes 2022

L'année 2022 s'est soldée par un déficit de CHF 99'309.- qui se cumule à une dette de CHF 215'175.-, soit un total de CHF 314'000.-. Pour rappel, le CI a approuvé en 2022 une augmentation de cotisation de CHF 5.- par habitant, la passant de CHF 20.- à CHF 25.-. Cela devrait permettre de remettre les finances à flot et faire face à des engagements toujours plus conséquents. Cela n'empêchera pas de rester très attentif à toute dépense, car malgré cette augmentation de cotisation l'équilibre reste fragile.

Rapport de gestion 2022

La Commission de gestion (COGES) n'a pas pu effectuer un travail très en profondeur suite à la démission de 3 membres puis d'un 4^{ème} par la suite. Elle a néanmoins pu fournir un rapport relativement complet, qui a été approuvé sans discussion. En fin de séance, la COGES a été complétée avec la nomination de 4 membres.

Interpellation relative au Lapin Blanc (bâtiment situé au départ du télésiège de la Dôle)

Un conseiller, par le biais de cette interpellation, a questionné le CoDir au sujet des travaux du bâtiment qui sont stoppés. Pour rappel la construction de ce bâtiment fait partie intégrante d'une convention entre Télé Dôle et Sogestar, la société française qui a repris la gestion de l'exploitation des pistes de la Dôle. Il apparaît que, en panne de financement, les travaux sont stoppés. Selon les quelques informations données par le CoDir, des tractations sont en cours entre les partenaires mais pour l'instant aucune solution n'a été trouvée. Le CoDir n'a pas pu répondre plus précisément puisque toutes les discussions et tractations sont du ressort de Télé Dôle à qui la quasi-totalité des actions en possession des communes a été cédée. La réponse ayant été trouvée trop succincte, il a été demandé au CoDir de revenir avec une réponse écrite et si possible plus complète lors de la prochain séance du CI.

Nominations

M. Pierre Wahlen, Municipal à Nyon et membre de droit au CoDir, a démissionné suite à une restructuration des dicastères. C'est M. Olivier Riesen, nouvellement élu, qui le remplace. Pour rappel, les communes de Gland et Nyon ont d'office un membre de droit au CoDir.

Mme Amélie Cherbuin, de Coppet, a été réélue par acclamations à la présidence, de même que M. Damien Richard, de Longirod, à la vice-présidence.

Divers

Parmi les préavis déposés, il mentionnera seulement celui relatif à une demande d'un crédit d'étude pour la requalification de la Route Suisse en direction de Rolle et qui va dans la continuité de ce qui a été fait sur Terre-Sainte et du préavis municipal n° 38 qui sera débattu tout à l'heure.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

7. Préavis municipal n° 42 : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2022

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la COGES, lit tout d'abord l'introduction, laquelle lui paraît importante au vu des circonstances :

« En rédigeant ce rapport, toutes nos pensées vont à la famille de notre cher collègue et ami Patrick, disparu trop tôt. Nous nous souviendrons longtemps de l'excellente collaboration et de la bonne ambiance lors de nos séances. La rédaction du document a été compliquée au vu des circonstances, dès lors nous avons fait au mieux pour le rédiger. Nous remercions la Municipalité d'avoir répondu par écrit à nos questions. »

Elle rappelle ensuite les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :

La COGES :

- Demande à la Municipalité de rendre les cours de musique extra-scolaires plus accessibles (comme les sports facts) afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de développer des compétences musicales.
- Encourage la Municipalité à solliciter le Canton afin de terminer dès que possible la révision du Plan d'affectation communal.
- Est bien consciente du travail que demande la rédaction du rapport, nonobstant elle souhaiterait que la Municipalité essaie, dans la mesure du possible, de lui envoyer ce dernier plus rapidement, le timing étant chaque année un peu plus serré.
- Souhaite que la Municipalité se focalise sur la prévention et la formation des gestes écoresponsables auprès de ses collaborateur-trice-s maintenant qu'elle a mis en place de nombreuses démarches dans la gestion d'économie d'énergie.
- Encourage la Municipalité à réfléchir sur la possibilité de chercher du sponsoring pour le théâtre de Grand-Champ.

Pour finir, elle lit les conclusions de la COGES recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le rapport de gestion 2022 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : souhaite relever une erreur de sa part dans la rédaction du rapport. Sous le point « Secrétariat municipal », les titres ne sont pas corrects avec les paragraphes, en fait il y a eu un petit mélange. Les paragraphes sont justes mais les titres sont faux. Elle prie les Conseiller-ère-s de bien vouloir l'en excuser.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 57 oui, aucun avis contraire, 3 absentions signifiées, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2022 et décide de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2022.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), remercie tout d'abord les Conseiller-ère-s qui lui ont fait remarquer qu'il manque, à la fin du rapport, les recommandations de la COFIN, et il s'en excuse.

Il lit ensuite les conclusions en ajoutant que la COFIN recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2022 tels que présentés.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Par 57 oui, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide d'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés, soit :

- a) *le compte d'exploitation de la bourse communale;*
- b) *le bilan.*

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 38 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la Route Suisse (RC1)

- Mme Anita Waeber, en remplacement de M. Jean Egger, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique demande que les représentant-e-s de la Commune, dans les études menées par le Canton, défendent les intérêts des habitant-e-s de Gland « hors localité » côté Golf et Lignière, notamment sur les infrastructures mobilité douce, entre autres : passages piétons, arrêts de bus, luminaires, traversées de la route pour les vélos.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Evan Lock, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- Mme Véronique Villaine : est un peu surprise, à la lecture des différents rapports, par le manque de synergie entre les communes. Il semble que cela ne soit pas possible, néanmoins, quand il sera passé au crédit de réalisation, elle espère que des synergies entre communes pourront se faire afin de ne pas avoir des bouts de tronçons presque de chaque couleur parce que chaque commune a choisi un goudron différent ou autre. Elle pense que la route est longue, il y a déjà des bouts qui sont faits, ce serait quand-même bien de capitaliser sur l'expérience déjà réalisée sur les tronçons précédents.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare, pour répondre à Mme Véronique Villaine ainsi qu'au vœu de la Commission technique, qu'une coordination fine est faite avec le Canton et les communes limitrophes. Des comités de pilotage existent et sont actifs, donc évidemment qu'une coordination et que des échanges d'expériences sont faits. La semaine dernière, une réunion à la Région de Nyon a eu lieu justement sur les échanges d'expérience des communes de Terre-Sainte, qui ont déjà terminé les travaux. Il y a donc régulièrement ces séances de travail et elle peut dès lors rassurer les Conseiller-ère-s sur ce point.

Maintenant il y a des particularités pour chaque tronçon en localité, notamment au niveau de l'éclairage public. Elle rappelle que la Municipalité a un Plan lumière, qui est en phase de finalisation et qui va également pouvoir être appliqué à Gland, ce qui n'est peut-être pas le cas pour d'autres communes. En termes de matériel, il y aura donc parfois quelques modifications et du matériel qui ne sera pas le même entre les différentes communes.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 55 oui, 4 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 38 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la Route Suisse (RC1), soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 350'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces études;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 350'000.-.*

Avant de passer au point suivant, M. Jean-Luc Nicolet, scrutateur, cède sa place à M. Jean-Marc Guibert, scrutateur suppléant.

9. Préavis municipal n° 40 relatif au Plan d'affectation (PA) « Lavasson », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale)

- M. Jean-Luc Nicolet, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire (CAT), rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La CAT demande qu'une attention toute particulière soit prise sur les cheminements des piéton·ne·s et de la mobilité douce le long du Chemin du Stand, côté commune de Gland, et du Chemin des Poteaux, côté commune de Luins, afin d'assurer la sécurité de ces dernier·ère·s.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La procédure sera la suivante :
 - Discussion générale sur le préavis municipal n° 40 et sur le rapport de la CAT.
 - Discussion et vote sur le Règlement du PA « Lavasson », chapitre par chapitre.
 - Discussion et vote sur le projet de décision finale statuant sur le PA « Lavasson » et sur les réponses aux oppositions par la Municipalité.
 - Discussion et vote sur le préavis municipal n° 40 relatif au PA « Lavasson » et sur son règlement dans son ensemble.

Discussion générale sur le préavis municipal n° 40 et sur le rapport de la CAT

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : croit que le rapport de la CAT montre bien à quel point toutes les solutions ont été étudiées, que c'est vraiment celle-ci qui est la bonne et qu'il faut maintenant vraiment avancer rapidement. À cet effet, il aimerait juste citer un chiffre qu'il pense que peu de gens connaissent, à savoir le montant que l'APEC paie chaque année comme taxes à la Confédération vu que la STEP actuelle n'est pas équipée de micropolluants. L'APEC paie chaque année CHF 331'632.- de taxes tant qu'il n'y a pas une nouvelle STEP équipée de micropolluants. Cela représente CHF 9.- par habitant. Sitôt que la STEP sera construite, non seulement il n'y aura plus ces taxes, mais des subsides de la Confédération seront versés. En outre, tant que cette nouvelle STEP n'est pas faite, le droit de superficie n'est pas encaissé.
- M. Pierre-Alain Bringolf : a juste une question de forme. Il se demande pourquoi, au niveau du rapport, la commission s'est nommée « Commission technique » alors qu'il s'agit de la CAT.
- M. Jean-Luc Nicolet : répond qu'il s'agit-là d'une erreur.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Discussion et vote sur le Règlement du PA « Lavasson », chapitre par chapitre

- La discussion est ouverte sur le chapitre « Dispositions générales » (art. 1 à 4).
- M. Yves Froidevaux : demande, s'agissant de la procédure de vote, s'il serait possible de partir du principe que si la discussion n'est pas demandée sur un chapitre, celui-ci pourrait être considéré comme adopté puis faire un vote final sur le Règlement du PA « Lavasson », sauf s'il y a une discussion ou un amendement sur l'un ou l'autre des chapitres, parce que sinon cela risque de durer des heures. Il propose donc une approche simplifiée du vote.
- Personne ne s'oppose à cette manière de procéder et un vote sur le Règlement du PA « Lavasson » dans son ensemble sera donc fait.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Zone affectée à des besoins publics 18 LAT » (art. 5).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Périmètre superposé A : aires de construction » (art. 6 à 12).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Périmètre superposé B : aire de verdure » (art. 13 à 15).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Périmètre superposé C : aire de transition I » (art. 16 et 17).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Périmètre superposé D : aire de transition II » (art. 18 à 20).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Zone agricole 16 LAT » (art. 21 et 22).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Mesures applicables à tout le PA » (art. 23 à 36).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre « Dispositions finales » (art. 37 à 40).
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Règlement du PA « Lavasson » (art. 1 à 40) est accepté par 56 oui, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée.

Discussion et vote sur le projet de décision finale statuant sur le PA « Lavasson » et sur les réponses aux oppositions par la Municipalité

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Par 57 oui, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le projet de décision finale statuant sur le PA « Lavasson » et le projet de réponse aux oppositions par la Municipalité.

Discussion et vote sur le préavis municipal n° 40 relatif au PA « Lavasson », sur son règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale) dans son ensemble

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Par 57 oui, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 40 relatif au plan d'affectation (PA) « Lavasson », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale), soit :

- I. d'adopter le Plan d'affectation « Lavasson » et le règlement qui lui est attaché, tel que soumis à l'enquête publique;
- II. d'adopter la délimitation de l'aire forestière à l'intérieur du périmètre du Plan d'affectation;
- III. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire;
- IV. de réserver l'approbation du Plan d'affectation « Lavasson » par l'autorité cantonale compétente.

M. Jean-Luc Nicolet, scrutateur, reprend sa place.

10. Préavis municipal n° 41 relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur une fraction de la parcelle n° 1689

- M. Yvan Gremion, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La Commission souhaite que la circulation qui sera mise en place pour accéder à la nouvelle STEP tienne en compte l'usage fréquent des piétons afin que le chemin garde sa vocation pédestre. Elle souhaite également savoir si la Municipalité peut lui affirmer que la parcelle n° 90 ne fera pas l'objet de déclassement dans les 25 prochaines années.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Ahimara Buffat, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : a été un peu surprise sur le fait que l'APEC avait versé CHF 200'000.-, alors pourquoi pas, mais surtout que la Municipalité l'ait ignoré. Alors elle ne sait pas si l'APEC avait toute latitude pour verser un montant pareil sans en informer son CoDir, sa COGES ou sa COFIN, mais elle aimerait juste comprendre comment cela peut se passer, car il lui semble que la Municipalité est présente à l'APEC. Elle n'y est personnellement pas, elle ne connaît pas forcément le règlement de l'APEC et elle aimerait donc un petit éclaircissement.
- M. Gilles Davoine : explique que l'APEC est une entité totalement à part, et la Municipalité n'a pas dit que sa COFIN ou son CoDir n'étaient pas au courant, évidemment qu'ils l'étaient, il y a juste eu un petit défaut de communication avec la Municipalité, raison pour laquelle, comme cela a été indiqué, cette dernière a dû, en mai 2022, corriger l'acte notarié. Il n'y avait donc pas de souci du côté de l'APEC à ce niveau-là, évidemment que cette dernière a toute latitude pour effectuer ce paiement qui vise à dédommager M. Bertrand Barillier, qui avait avant un champ qui était juste à côté de son exploitation et qui là doit faire un sacré bout de chemin quand-même sur un échange que lui n'avait pas demandé, n'avait pas souhaité. La Municipalité est donc bien contente qu'il ait accepté quand-même, mais à des conditions qui font qu'il est indemnisé pour un terrain qui a peut-être la même valeur vu la surface et vu la zone agricole, mais qui n'a pas la même valeur pour lui par rapport à l'emplacement de son exploitation.

Il voudrait profiter d'avoir la parole pour répondre à la COFIN puisque l'une de ses questions était effectivement restée sans réponse. La COFIN a eu la bonne idée de suggérer qu'une partie ou la totalité des revenus issus du droit de superficie, donc de la rente, puisse éventuellement être mise sur le compte « Épuration » afin de diminuer la charge pour les habitant·e·s de la Ville. La Municipalité avait répondu qu'elle allait analyser la situation mais n'avait pas eu le temps de

revenir vers la COFIN avant que le rapport soit rédigé. Il va donc donner la réponse ce soir. Légalement parlant, une redevance DDP ne peut malheureusement pas être soumise à la TVA, ce qui fait que si cette redevance était mise non pas dans le compte « 410 Terrains » mais dans le compte affecté « 460 Egouts-épuration », il faudrait à ce moment-là faire ce que l'on appelle une REDIP, c'est-à-dire une correction de la déduction de l'impôt préalable dans le décompte TVA, ce qui signifierait pour la Commune qu'un montant, non estimable évidemment mais clairement significatif, serait perdu. Par conséquent, économiquement parlant, ce n'est au final pas une bonne idée de faire cela parce qu'un montant important serait perdu vu l'impossibilité de soumettre à la TVA cette rente de DDP. La Municipalité ne fera donc pas cette opération-là et mettra bien la rente de DDP sur le compte « 410 Terrains ».

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 57 oui, 3 avis contraires, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 41 relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur une fraction de la parcelle n° 1689, soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'échange de la parcelle n° 90 de Gland, propriété de la Commune de Gland, contre les parcelles n° 1689 de Gland et n° 405 de Luins;*
- II. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), en vue de la construction de la future station d'épuration des eaux usées (STEP) sur une fraction de la parcelle n° 1689.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

11. Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au jeudi 22 juin 2023, à 20h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 44 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour :

- les travaux de surélévation et de rénovation du Collège;**
- les études pour le réaménagement de la cour et des équipements extérieurs**

- La séance est fixée au mardi 20 juin 2023, à 19h00, au Collège de Grand-Champ, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Arnaud Durand, GDG

Membres : M. Olivier RoCHAT, GDG – Mme Magali De Preux Boscardin, GDG – M. Stéphane Rosset, GDG – Mme Anita Waeber, PS-Les Vert-e-s – M. José Caiano, PS-Les Vert-e-s – M. Pascal Chollet, PLR – Mme Patricia Storti, PLR – M. Simo Mers, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- Mme Stéphanie Larrivé : a une question pour la Commission technique. Dans le cas où la pose d'un couvert en-dessus du terrain bleu se fasse, la patinoire pourrait-elle quand-même y reprendre place et, dans la négative, où irait-elle ?
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Municipalité transmette aux Commissions le tableau de projection des élèves pour les prochaines années. Il n'a pas très bien compris si les travaux concernent bien les 2 corps de bâtiment ou seulement le bâtiment où il y a les élèves, ce n'est pas très clair dans le préavis, qui parle du Collège de Grand-Champ et, pour lui, cela représente l'ensemble des bâtiments.

Il aimerait également qu'il soit mieux expliqué aux Conseiller·ère·s dans quel but la bibliothèque est transformée en auditorium et pourquoi ces locaux ne sont pas réutilisés pour des classes ou pour les nouvelles installations nécessaires. Est-ce que les mandataires choisis ont une expérience préalable ? Au niveau des panneaux solaires en toiture, pourquoi y a-t-il seulement des panneaux photovoltaïques et non pas l'usage de panneaux thermiques ? Il y a un certain nombre de salles qui ont l'air d'être un peu « nice to have ». Dans la mesure où il n'est pas un initié aux vicissitudes scolaires, il aimerait savoir si ces salles de réunion, de dégagement ou de conférence sont suffisamment modulables pour pouvoir les transformer en salles de classe le jour où il y en aura besoin.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Préavis municipal n° 45 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord

- La séance est fixée au mardi 20 juin 2023, à 19h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Catherine Sicuranza, GDG – Mme Nathalie Lamarque, GDG – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Pascal Riesen, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : déclare qu'il y aurait énormément à dire sur ce préavis mais qu'il va être court pour ce premier débat. Il a 2 questions pour la Commission technique.

La première est adressée à la Municipalité. Idéalement cela devrait être une demande à faire à la COGES, mais cela serait en 2046 quand les préavis seront bouclés, donc ce serait un peu tardif. Le préavis municipal n° 44 sur Grand-Champ vient d'être présenté, pour lequel 2 dicastères sont impliqués, à savoir celui des bâtiments et celui des écoles. Sur les projets provenant du Service des sports – et il y en a eu plusieurs – il n'y a que le dicastère des sports qui s'en occupe. Après un certain nombre d'expériences quand-même assez chaotiques – enfin c'est son avis – sur des projets qui ont été pilotés par le Service des sports, par exemple les vestiaires en 2016 avec CHF 250'000.- de dépassement que le Conseil communal a dû voter en 2018, le projet de la patinoire où il y avait trop de questions encore ouvertes et qui a été retiré, et puis ici avec une explosion de budget pour parler *a minima*, il aimerait savoir si la Municipalité pourrait se

positionner sur la question de savoir si toutes les compétences techniques nécessaires au pilotage de ces projets sont à disposition du Service des sports. Il souhaiterait en tout cas que la Commission technique se pose la question et que la Municipalité renseigne les Conseiller-ère-s à ce propos.

Sa deuxième demande est la suivante : il souhaiterait qu'il y ait de la transparence sur les premiers devis qui avaient été faits pour préparer le premier préavis et que la Commission technique puisse en disposer, que ce soit ceux de la SEIC et des autres prestataires, pour que les Conseiller-ère-s puissent voir sous quelle forme ces devis ont été faits, s'ils étaient fermes ou non, s'ils étaient précis ou non.

Voilà, suite au prochain épisode.

- M. Pierre-Alain Bringolf : n'est pas convaincu par l'histoire de la buvette et de son utilité, et il demande donc à la Commission technique d'enquêter un peu à ce sujet afin que les Conseiller-ère-s puissent avoir plus de détails sur les utilisateurs finaux et dans quelles conditions cette buvette pourra être accessible à un plus grand nombre de personnes que nos amis tireurs au sein du stand.
- M. Samuel Freuler : revient aussi sur la buvette. Il pense que ce serait bien que les Conseiller-ère-s aient accès à des plans. Pour mémoire, on passe de CHF 478'000.- sur l'ancien préavis à CHF 1,2 Mios sur celui-là, il pense donc que cela justifie que les Conseiller-ère-s puissent savoir plus en détail ce qui a changé. Et puis il est un peu perplexe à la lecture de ce préavis, où une demande complémentaire d'un montant semblable au préavis précédent est faite, et il n'a pas vu ou senti l'envie de recherche d'économies. Il serait bien que les Conseiller-ère-s puissent avoir des informations à ce niveau-là.
- M. Dominique Pernet : aimerait juste quelques renseignements supplémentaires par rapport à la SEIC, qui demande tout à coup le double au niveau des éclairages du terrain. Sauf erreur, on passe de CHF 700'000.- à CHF 1,4 Mios, il aimerait donc quelques éclairages par rapport à cela, parce qu'il ne pense pas que l'on soit en ligue nationale A ou en équipe de Suisse pour avoir des éclairages aussi conséquents.
- M. Aurélien Joye : relève que le montant concernant les terrains de beach-volley diminue d'environ CHF 100'000.-, et il aimerait savoir si le prix du sable a diminué.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop »

- M. Michel Girardet, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, déclare en préambule que le vœu présenté par dite Commission est un vœu très appuyé étant donné que ce postulat a été déposé il y a déjà plus d'une année et que, selon ce qui a été mentionné dans le rapport, la réponse pourrait être donnée au plus tôt à la fin de la législature, voire la législature suivante. Le vœu est donc le suivant :
 - La Commission demande à la Municipalité de mettre sur pied un moyen d'information écrit (annexe à un PV, mail ou autre forme à définir) tenant le Conseil communal informé sur l'avancement et la situation de chaque préavis ouvert. La périodicité est également à définir mais au minimum 2 fois par année, ceci jusqu'à la mise en place du Pôle des projets de l'Administration de la ville de Gland (PMO).

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a bien compris qu'il s'agit d'un vœu appuyé et attendu. Elle remercie néanmoins la Commission technique qui a accepté la réponse donnée. La Municipalité a eu l'occasion d'expliquer et de discuter avec la Commission technique pourquoi la proposition était faite d'attendre la mise en œuvre du PMO. Néanmoins, la Municipalité a entendu le vœu et, dans la mesure du possible, tiendra compte de cette demande. Elle y voit aussi un intérêt accru du Conseil communal pour les projets et pour avoir des informations, elle en tiendra donc compte dans la mesure du possible.
- M Samuel Freuler : remercie la Municipalité d'essayer de répondre favorablement au vœu présenté. Il était personnellement relativement insatisfait de cette réponse. Pour rappel, le Conseil communal avait voté un préavis Admin 2.0 dans lequel cette notion de PMO était déjà évoquée. Il avait imaginé faire un rapport de minorité pour refuser la réponse de la Municipalité à son postulat mais, comme les Conseiller·ère·s le savent, si la réponse est refusée, la Municipalité n'est même pas tenue de tenir sa réponse. L'objectif était quand-même d'avoir cet outil une fois que le PMO sera en place, et il remercie donc la Municipalité de faire un maximum pour renseigner les Conseiller·ère·s et encourage ces dernier·ère·s à accepter la réponse de la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 48 oui, 4 avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop ».

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants du marché hebdomadaire »

- Mme Magali De Preux Boscardin, en remplacement de M. Maurizio Di Felice, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - Au vu des documents fournis et oui le fait que les contrôles qualités et traçabilités ne sont pas de son ressort, la Commission technique demande à la Municipalité de rajouter une mention dans le document que le·la marchand·e rempli à l'attention de l'Administration communale et qui stipule que le·la commerçant·e s'engage par sa signature à fournir des produits de qualité et à en assurer la traçabilité.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. José Caiano : tient à remercier la Municipalité d'avoir été à l'écoute et d'avoir apporté des solutions et surtout de l'engagement. Il se réjouit que la promotion économique puisse mettre en place et faire la promotion des nouvelles démarches de la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants du marché hebdomadaire ».

16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG intitulé « La Glandoise : une promenade autour de la Ville pour notre bien-être », et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au jeudi 6 juillet 2023, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Tommaso Solimine, PLR

Membres : M. Raphaël Grandjean, GDG – M. Steve Binggeli, GDG – Mme Ioulia Esreb, PS-Les Vert-e-s – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : aimerait préciser une chose. Dans la réponse de la Municipalité, il est parlé des circuits qui sont exclusivement sur Gland, mais il y a quand-même aussi beaucoup de parcours au départ du centre sportif, soit 4 parcours de nordic walking qui représentent plus de 35 km. Il pense qu'il serait bien d'en tenir compte aussi dans le rapport, même si ces parcours vont sur d'autres communes, par exemple Bursinel ou Gilly. Il pense que ce serait bien d'avoir une réponse plus globale tenant compte des départs de nordic walking au centre sportif.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

17. Interpellation de M. Yves Froidevaux intitulée « Gestion et prévention des conflits au sein de l'Administration communale de Gland »

- Le président passe la parole à M. Yves Froidevaux pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité va répondre séance tenante à l'interpellation. Elle remercie M. Yves Froidevaux pour ses questions, auxquelles la Municipalité répond comme suit :

Question n° 1 : La Municipalité avait annoncé, il y a quelques années à l'occasion d'une séance du Conseil communal, qu'elle avait désigné le Secrétaire municipal d'une autre commune vaudoise en qualité de personne de confiance, est-ce que cette situation est toujours d'actualité ?

Mme Annick Perret, responsable des ressources humaines (RH) de la ville de Prilly, a été nommée personne de confiance externe de la ville de Gland en 2017.

Question n° 2 : Si tel est le cas, est-ce que cette personne dispose de la formation nécessaire, notamment en gestion des conflits ou en matière de médiation, conformément à la jurisprudence ?

Mme Annick Perret est au bénéfice du Certificate of Advanced Studies (CAS) de médiatrice professionnelle, diplôme qu'elle a obtenu en 2016. Il se trouve qu'elle était dans la même volée que Mme Catherine Lannaz, ancienne responsable RH de la ville de Gland. C'est ainsi qu'ensemble elles ont rédigé leur diplôme à la fin de leur CAS et mis en pratique leur projet au sein de leur commune respective.

Question n° 3 : Si la réponse à la question n° 1 est positive, est-ce que cette personne dispose de toutes les disponibilités nécessaires pour occuper cette fonction ? Est-ce que cette personne s'est déjà présentée au personnel communal ? Si oui, à quel rythme ?

Mme Annick Perret dispose de toutes les disponibilités nécessaires pour occuper la fonction de personne de confiance externe. Une procédure de gestion et de médiation a été rédigée par Mmes Annick Perret et Catherine Lannaz, procédure qu'elles ont présentée à leur Municipalité respective ainsi qu'aux Chef-fe-s de service.

Question n° 4 : Est-ce que la Municipalité dispose de statistiques anonymisées sur le nombre d'interventions annuelles de la personne de confiance en faveur du personnel communal ? Si c'est le cas, merci de communiquer ces chiffres.

Depuis 2017, 2 personnes de l'Administration communale ont pris contact avec Mme Annick Perret.

Question n° 5 : Est-ce que la situation actuelle en matière de personne de confiance est jugée satisfaisante par la Municipalité ?

La Municipalité est satisfaite du dispositif mis en place depuis 2017.

Question n° 6 : Est-ce que la Municipalité a édicté des directives en matière de prévention du harcèlement et du mobbing ?

Une directive en matière de prévention du harcèlement sexuel et psychologique a été rédigée mais est en attente de validation avec le nouveau Règlement du personnel.

Question n° 7 : Comment le personnel communal est-il informé du nom et des coordonnées complètes de la personne de confiance ? Est-ce que cette information est à disposition en permanence de l'ensemble de l'Administration ?

Depuis février 2023, le « kit du nouveau collaborateur » fait mention du rôle de la personne de confiance et de ses coordonnées directes. Le kit est en tout temps accessible sur le portail RH, outils interne à l'Administration, accessible par un accès privé pour chaque collaborateur-trice. Le personnel peut également contacter en tout temps l'Office des ressources humaines (ORH) pour obtenir des informations à ce sujet.

Question n° 8 : Plus globalement, quelles mesures de prévention des conflits, du harcèlement et du mobbing ont été mises en place dans l'Administration ? À quelle fréquence ?

Des bilatérales sont organisées une fois par mois par la Cheffe de l'ORH avec chacun-e des Chef-fe-s de service.

Dans ce cadre sont abordées les questions de conflit ou d'éventuel harcèlement, et des mesures d'intervention sont immédiatement mises en place (discussions, établissement des faits, etc.) lorsque cela est nécessaire.

À noter que l'ORH a déjà fait face à des cas de dénonciations de collaborateur-trice-s témoins d'éventuelles situations de mobbing. Dans ces cas, l'ORH intervient dans les plus brefs délais en garantissant l'anonymat de chacune des parties.

De plus, l'ORH dispose de la certification Insights Discovery, méthode permettant d'organiser des séances de Team building. Ce modèle favorise la fluidité de la communication au sein d'une équipe en mettant à disposition des utilisateur-trice-s des outils permettant d'adapter sa

communication à son interlocuteur en comprenant mieux la personnalité qu'il a en face. Ainsi, il est également considéré comme un outil dans la prévention des conflits.

Question n° 9 : Est-ce que les cadres de l'Administration sont formés aux questions de prévention des conflits, harcèlement et mobbing ? Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence ?

Des situations tendues et sensibles, voire conflictuelles, font systématiquement l'objet d'une formation en gestion de conflits. Par exemple, 2 formations sont prévues en 2023 par un institut externe.

Voilà les réponses qu'elle pouvait transmettre aux Conseiller·ère·s et elle les remercie pour leur écoute.

- Le président demande à M. Yves Froidevaux s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- M. Yves Froidevaux : remercie la Municipalité pour avoir répondu à son interpellation avec autant d'efficacité et de détails. Cela vaudrait peut-être la peine d'y réfléchir un peu plus, mais il a 2 remarques à formuler par rapport à ce qui a été dit.

Il est surpris du peu de personnes qui ont consulté la personne de confiance. En effet, 2 personnes en 6 ans, cela fait quand-même peu. Il n'a pas de statistiques d'autres administrations, mais cela lui paraît extrêmement faible.

L'autre point est que la Municipalité indique que cela figure dans le « kit du nouveau collaborateur » et qu'il faut s'adresser aux RH pour avoir les coordonnées de cette personne de confiance. Il invite la Municipalité à mettre sur les panneaux destinés au personnel les coordonnées de cette personne ainsi que les procédures à suivre si quelqu'un est victime de harcèlement ou rencontre une telle situation. Il pense que l'information doit être diffusée et que les collaborateur·trice·s puissent y accéder sans difficulté. Il suggère donc à la Municipalité de faire un affichage large de cette question.

- Mme Christine Girod : entend bien la question des panneaux, mais le moyen de communication mis en place dans l'Administration est précisément ce portail RH, c'est donc la raison pour laquelle cela est fait de cette manière. Mais il n'empêche que la Municipalité va tenir compte de la remarque de M. Yves Froidevaux.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

18. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2023-2024

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, le ou la président·e et les vice-président·e·s sont nommé·e·s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

La zapette remise aux Conseiller·ère·s permet un tel vote.

Élection du ou de la président-e

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe GDG Gens de Gland de proposer un-e candidat-e.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose M. Sébastien Bertherin, actuel 1^{er} vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Sébastien Bertherin est soumise au vote.

Résultat

M. Sébastien Bertherin est élu au poste de président par 52 voix. Il y a 3 voix éparses.

- Le président demande à M. Sébastien Bertherin s'il accepte cette nomination, ce à quoi il répond par l'affirmative. Le président le félicite pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir à animer les débats du Conseil communal.

M. Sébastien est membre du Conseil d'établissement primaire et secondaire et conservera ce poste, cette fonction et celle de président étant compatibles.

Élection du ou de la 1^{ère} vice-président-e

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe UDC Ville de Gland de proposer un-e candidat-e.
- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen propose Mme Ahimara Buffat et la présente.

« Ahimara Buffat est assistante comptable et travaille auprès de la fiduciaire S&C Services comptables Sàrl à Gland depuis avril 2021. Elle est titulaire d'un bachelor en commerce, avec une spécialisation en agente/technicienne trafic, douanes et transport de la Business School André-Chavanne à Genève. Avant de rejoindre la société S&C Services comptables Sàrl, Ahimara a acquis une expérience professionnelle diversifiée. Elle a travaillé en tant qu'assistante administrative chez Swiss Fermetures, elle a également occupé des postes d'assistante RH à l'Observatoire international de Genève et de Manager Assistant auprès de la société Actifarm SA à Genève également. Ses responsabilités comprenaient l'engagement et le renouvellement de contrats, la gestion des absences, la tenue de la comptabilité générale, la déclaration d'impôt et de TVA, le remboursement des notes de frais, l'établissement des salaires ainsi que la gestion des commandes, des factures et des relations avec les transporteurs.

En dehors de son parcours professionnel, Ahimara Buffat s'est également engagée bénévolement. Elle a occupé le poste de trésorière à l'Asloca et à la Fondation immobilière des éclaircisseurs Noirmont-Gland (Fideng). Elle est également membre du comité d'organisation de la commune de Gland où elle a contribué à l'organisation d'événements et de projets tels que les promotions scolaires et le giron de musique de La Côte Ouest.

Ahimara Buffat possède des compétences en gestion d'événements, de gestion de projets et de gestion d'équipes. Elle est également capable de communiquer en allemand, en français et en espagnol, avec une maîtrise de niveau professionnel.

Enfin, d'un point de vue personnel, Ahimara est maman de 2 enfants. Elle a toujours été engagée au niveau communal. Elle a participé pendant 2 législatures au Conseil communal en tant que membre du Bureau, de la Commission de gestion et de diverses commissions techniques, avant de prendre un petit congé pour des raisons familiales. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Ahimara Buffat est soumise au vote.

Résultat

Mme Ahimara Buffat est élue au poste de 1^{ère} vice-présidente par 33 voix. Il y a 13 voix éparses.

- Le président demande à Mme Ahimara Buffat si elle accepte cette nomination, ce à quoi elle répond par l'affirmative. Le président la félicite pour son élection.

Élection du ou de la 2^{ème} vice-président·e

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe GDG Gens de Gland de proposer un·e candidat·e.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose M. Samuel Freuler, que l'on ne présente plus.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Samuel Freuler est soumise au vote.

Résultat

M. Samuel Freuler est élu au poste de 2^{ème} vice-président par 45 voix. Il y a 5 voix éparses.

- Le président demande à M. Samuel Freuler s'il accepte cette nomination, ce à quoi il répond par l'affirmative. Le président le félicite pour son élection et lui souhaite du plaisir dans cette fonction.

Élection de deux scrutateur·trice·s

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement, « lorsque le nombre de candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal ».
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose M. Roger Hemberger, actuel scrutateur.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. José Caiano propose Mme Anita Waeber.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Anita Waeber et M. Roger Hemberger sont élu·e-s tacitement aux postes de scrutateur·trice·s.

Élection de deux scrutateur·trice·s suppléant·e·s

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur·trice·s suppléant·e·s sont :
M. Arnaud Durand (GDG Gens de Gland) et M. Jean-Marc Guibert (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

MM. Arnaud Durand et Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs suppléants.

- Le président félicite les scrutateurs suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

19. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission, composée de 7 membres au moins selon l'art. 47 du Règlement, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.
- Les candidats déclarés sont les suivants :

MM. Pierre Joye et Arnaud Durand (GDG Gens de Gland), Mme Stéphanie Larrivé et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et M. Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland) et M. Bernard Kaeslin (UDC Ville de Gland).

- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidats sont présentés pour 7 postes.

Résultat

MM. Pierre Joye et Arnaud Durand (GDG Gens de Gland), Mme Stéphanie Larrivé et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et M. Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland) et M. Bernard Kaeslin (UDC Ville de Gland) sont élu-e-s tacitement membres de la Commission de gestion.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

20. Nomination du ou de la délégué-e et du ou de la délégué-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon

- Le président rappelle que, afin qu'un tournus puisse se faire chaque année au sein des partis politiques, il avait été convenu de présenter à la fonction de délégué-e le ou la 1^{er-ère} vice-président-e, et à la fonction de délégué-e suppléant-e le ou la 2^{ème} vice-président-e.
- Le président attend des propositions.
- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen propose la candidature de Mme Ahimara Buffat au poste de déléguée.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Samuel Freuler au poste de délégué suppléant.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Par acclamations, Mme Ahimara Buffat est élue déléguée au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon, M. Samuel Freuler étant pour sa part élu délégué suppléant.

21. Divers et propositions individuelles

- M. Rupert Schilböck : arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« Avant de passer la parole à qui veut bien la prendre, j'aimerais terminer la dernière séance ordinaire du Conseil communal de la ville de Gland en vous remerciant de m'avoir confié ce mandat il y a presque une année jour pour jour.

J'avoue que les 12 mois sont passés très vite et que les différentes séances de notre Conseil ont réservé assez bien la richesse dans la diversité que nous représentons au sein de cette assemblée délibérante.

Je remercie particulièrement notre secrétaire, Madame Karine Teixeira Ferreira, et sa suppléante, Maître Rosanna Vaccaro, pour leur soutien précieux pendant ces 12 mois. Un grand merci également à mes collègues au sein du Bureau 2022-2023 pour les échanges enrichissants et le partage de leurs expériences.

Merci aussi à mon groupe politique et les collègues de la Plateforme PS-Les Vert-e-s qui m'ont proposé pour cette fonction.

Un grand merci enfin à vous toutes et tous, membres du Conseil, membres de la Municipalité, membres de l'Administration communale, représentants de la presse écrite et visuelle, et au public intéressé ayant suivi nos débats ici dans la salle ou derrière leur petit écran.

Laissez-moi terminer une dernière fois avec un petite texte réflexif, de la plume d'un conseiller de la Cour de Weimar, qui écrivait dans son journal, après avoir admiré notre région depuis le sommet de la Dôle :

*Il n'y a pas de mots pour décrire la grandeur et la beauté de ce spectacle,
On est à peine conscient de ce que l'on voit sur le moment,
On aime seulement se rappeler les noms et les anciennes figures des villes et des lieux connus
Et se réjouir dans une prise de conscience chancelante
Que ce sont justement les points blancs que l'on a devant soi. »*

- Le président passe maintenant la parole à qui veut bien la prendre.
- M. José Caiano : tient à remercier Mme la Municipale Jeannette Weber pour avoir salué la mobilisation des parents de l'école. Il salue aussi l'Association des parents d'élèves, qui était également présente, et le Comité de la Fête du Chêne. Toutefois, il se pose la question de savoir si c'est une volonté de la Municipalité, est-ce que, les prochaines années, l'on va voir le cortège de la Fête du Chêne s'arrêter ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que l'année prochaine cette situation aura de nouveau lieu ou la Municipalité envisage-t-elle réellement de mettre en place quelque chose pour éviter que les 1P ne soient pas mis dans le cortège ?
- Mme Jeannette Weber : déclare qu'il est difficile de donner une réponse. Elle pense que maintenant il faut déjà que la Fête du Chêne se fasse cette année. Le Comité est très motivé, le Conseil d'établissement va peut-être aussi s'imprégner de cette manifestation, et il y aura du temps suffisant pour discuter de la prochaine fête, pour trouver des solutions et pour savoir s'il faut continuer avec la même configuration ou s'il faut peut-être changer quelque chose. Mais, encore une fois, elle pense qu'il faut déjà faire cette Fête du Chêne cette année puis voir comment cela va se passer par la suite.
- M. Steve Binggeli : déclare que lors du dépôt de son postulat sur la gestion de l'eau, la Municipalité a exprimé son malaise contre toute idée de taxation supplémentaire ou d'augmentation des coûts liées à l'eau. Face aux enjeux climatiques de sécheresse, elle a également argumenté que l'eau n'était pas un problème pour la Commune puisque celle-ci se trouve à côté de la plus grande réserve d'eau d'Europe occidentale, suggérant qu'elle pouvait en bénéficier en cas de besoin. Or, dans le cadre des réponses de la Commission technique traitant du préavis municipal n° 36 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant, les Conseiller-ère-s ont appris que le coût de traitement de l'eau du lac était 5 à 6 fois supérieur à celui de l'eau de source et que le pompage de l'eau du lac était réglementé. Concrètement, un article publié le 5 août 2022 dans le quotidien « 24Heures » indiquait que le coût de traitement d'un m³ d'eau du lac est supérieur de CHF 0.25 à celui d'une source, qui est proche de zéro. Sachant que l'eau coûte CHF 1.20 par m³ à Gland, cela signifie que le recours hypothétique à l'eau du lac représenterait potentiellement une augmentation de 20 % des tarifs par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, l'article du quotidien « 24Heures » indiquait que les infrastructures de la SAPAN étaient à la limite de leurs capacités et que des investissements de plusieurs millions devaient être réalisés pour réaliser des projets d'agrandissement, ce qui ferait encore augmenter le coût de l'eau du lac. Cette situation étant pour le moins confuse, il a demandé à la SAPAN des renseignements sur les points suivants :
 - Quel est le prix du m³ de l'eau du lac facturé par la SAPAN à la ville de Gland ?
 - Quelles sont les bases légales relatives au pompage de l'eau dans le lac ? Est-ce qu'il y a des limites ou pourrions-nous en pomper autant que nécessaire, par exemple si la ville de Gland souhaitait se fournir à 100 % avec de l'eau du lac ? Est-ce que cela serait possible légalement, dans le cas où la source venait à tarir ou en période de sécheresse ?
 - Est-ce que la SAPAN aurait actuellement la capacité de fournir 100 % des besoins en eau de la ville de Gland ?

La SAPAN ayant répondu directement à la Municipalité, il aimerait savoir si cette dernière pourrait les communiquer aux Conseiller·ère·s afin de les renseigner quant à la situation.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a les réponse de la SAPAN aux questions posées. Des éléments apparaîtront également dans la réponse de la Municipalité au postulat que M. Steve Binggeli a récemment déposé. Les réponses sont les suivantes :

Est-ce que la SAPAN aurait actuellement la capacité de fournir 100 % des besoins en eau de la ville de Gland ?

Actuellement, la ville de Gland a un quota d'eau souscrit à la SAPAN qui s'élève à 2'992 litres/minute. La consommation moyenne en 2015-2022 de la commune de Gland était de l'ordre de 225 litres par jour et par habitant. Cela représente, pour une population de 13'856 habitants, un débit de 2'145 litres/minute. La capacité souscrite actuellement auprès de la SAPAN est suffisante. Il faut quand-même relever qu'en période estivale de fortes consommations, où ces dernières peuvent doubler, voire tripler, la capacité actuelle pourrait être insuffisante. Des quotas supplémentaires sont à disposition des actionnaires de la SAPAN pour parer à ce type de situation. 2'000 litres/minute sont à partager entre les 20 communes actionnaires. La commune de Gland a déjà eu recours à des quotas supplémentaires de 500 à 800 litres/minute, notamment l'été dernier.

Quel est le prix du m³ de l'eau du lac facturé par la SAPAN à la ville de Gland ?

La structure du prix est composée de frais financiers, de frais fixes pour les installations et de frais de la consommation au m³. Pour l'eau de boisson, les frais financiers couvrent les emprunts et les intérêts, soit 2'990 litres/minute à CHF 17.- par an. Pour l'eau de boisson destinée à l'arrosage, les frais fixes des installations couvrent le budget de fonctionnement, soit 92 litres/minute à CHF 22.- par an. L'eau consommée est facturée à CHF 0.27 le m³.

Quelles sont les bases légales relatives au pompage de l'eau dans le lac ? Est-ce qu'il y a des limites ou pourrions-nous en pomper autant que nécessaire, par exemple si la ville de Gland souhaitait se fournir à 100 % avec de l'eau du lac ? Est-ce que cela serait possible légalement, dans le cas où la source venait à tarir ou en période de sécheresse ?

Le pompage au lac est régi par la Loi sur l'utilisation des lacs et des cours d'eau du domaine public. Actuellement, la concession en vigueur autorise un maximum de pompage de 37'000 litres/minute, qui sont entièrement utilisés, soit 15'000 litres/minute pour l'eau de l'arrosage livrés au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE), 20'000 litres/minute pour l'eau de boisson aux communes actionnaires, et 2'000 litres/minute pour le traitement. Avant de pouvoir augmenter la concession du pompage au lac, il faut démontrer que les ressources naturelles, soit les sources et les nappes, ne sont plus suffisantes pour couvrir les besoins des communes.

- M. Sébastien Bertherin : a 2 petits points à relever. Le premier est qu'il se réjouit de lire les commentaires des Conseiller·ère·s sur le vote électronique dans la mesure où le Bureau qui reprendra le flambeau à partir de juillet va peut-être présenter un préavis à ce sujet. Il invite les Conseiller·ère·s à faire part de leurs remarques éventuelles sur la boîte mail de la secrétaire ou de la présidence. Il a un deuxième sujet un peu plus pragmatique pour la Municipalité. Étant un participant assidu du marché de Gland, notamment pendant les beaux jours, il souhaiterait savoir si la Municipalité pouvait réfléchir à l'opportunité d'installer des toilettes publiques temporaires les soirs de marché.
- M. Samuel Freuler : déclare qu'il y a plus d'une année, il avait posé une question à la Municipalité à propos des sorties autoroutières et du rond-point de la Bichette afin d'avoir des informations à ce sujet et savoir où en était le projet. L'on peut voir maintenant que Nyon a des travaux conséquents qui sont en cours et que Rolle a également des travaux en cours. La ville de Gland est-elle la dernière de la classe ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'en effet le projet avance. La pré-convention a été ratifiée et signée par les communes. Pas plus tard que la semaine dernière, une réunion avec la DGMR et l'Office fédéral des routes (OFROU) a eu lieu pour faire un point de situation sur l'avancement du projet, qui se fera d'ici 2026-2027. Entre-temps, la commune de Vich a demandé des éléments supplémentaires concernant notamment la mobilité douce et il y a toute

une réflexion à ce sujet qui se rajoute en parallèle, laquelle ne devrait toutefois pas retarder les travaux.

- M. Marc Morel : a une question pour M. le Municipal Gérald Cretegny. Il y a une année environ, il avait parlé d'un audit au niveau de la signalisation routière dans la Ville. Il souhaiterait savoir où en est cet audit parce que franchement il n'a rien vu.
- M. Gérald Cretegny : répond que l'inventaire a été fait et qu'il faut maintenant effectivement passer à la vitesse supérieure, c'est-à-dire à l'exécution.
- M. Dominique Pernet : a une question pour le Municipal responsable des sports. Y aurait-il la possibilité, malgré les moyens qui sont en berne à l'heure actuelle, de pouvoir amener un camion de sable très fin au terrain de beach-volley du centre sportif d'En Bord ? De nombreux enfants vont jouer là-bas et, à l'heure actuelle, à chaque fois qu'ils ressortent du terrain après avoir joué entre 1h30 et 2h00, leurs coudes, leurs genoux et leurs jambes sont entièrement griffés parce que le sable est très rugueux.
- M. Gilles Davoine : répond que le problème est qu'il est prévu de refaire les terrains de beach-volley. C'est le fameux préavis n° 92/2021 puis maintenant le préavis n° 45/2023. Peut-être que le beach-volley passera la rampe plus facilement que le reste puisque, comme cela a été signalé, le montant a diminué de CHF 100'000.-. C'est un point qui, dans le préavis municipal n° 45/2023, est moins cher que dans le préavis municipal n° 92/2021. Dans les budgets, rien n'a été prévu pour refaire le terrain de beach-volley actuel, dont le filet serait aussi à changer. En outre, le sable est quand-même assez coûteux. Sur le terrain actuel, il ne suffirait pas de juste rajouter un peu de sable sur celui existant qui est vraiment ancien, mais il faudrait le changer complètement. Si cela était fait juste avant de tout détruire et de refaire les terrains, il pense que l'on reprocherait à la Municipalité, à juste titre, que cela serait de l'argent mal dépensé. Cela a effectivement pris du retard, il le regrette d'autant plus qu'il est aussi un joueur de volley-ball, mais pour l'instant ce n'est pas prévu dans les budgets puisque ces 2 nouveaux terrains – au lieu d'un – sont prévus dans le préavis pour le centre sportif d'En Bord, lesquels seront illuminés et positionnés dans l'autre sens. Évidemment que si, par impossible comme le disent les avocats, les crédits pour faire ces terrains de beach-volley venaient à ne pas être accordés, un montant sera mis dans le budget 2024 pour pouvoir en tout cas refaire le sable et changer le filet.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 14 septembre 2023 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h10.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Interpellation de M. Yves Froidevaux intitulée « Gestion et prévention des conflits au sein de l'Administration communale de Gland »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland